



MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

## **AVIS PUBLIC**

### **Dépôt du rapport financier de la Ville de Donnacona de l'année 2016**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné par le soussigné que le rapport financier de l'année 2016 de la Ville de Donnacona sera déposé lors de la séance ordinaire du lundi 24 avril 2017 à 19 h au Club de golf de Donnacona situé au 359, rue Notre-Dame à Donnacona.

Donné à Donnacona, le 12 avril 2017.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat